

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2018/O1/113**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 26 ET 27 AVRIL 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

COMITE DE PILOTAGE DU PROJET PAOLI-NAPOLEON

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Par délibération en date du 27 janvier 2017, l'Assemblée de Corse, prenant appui sur une étude réalisée par l'Université de Corse au sein de l'UMR CNRS 6240 LISA, a décidé de créer un Comité de Pilotage (COPIL) portant sur le projet « Paoli-Napoléon ». L'objectif principal de cette instance consiste à formuler des propositions de valorisation culturelle et économique.

Il appartient à l'organe délibérant de procéder au renouvellement des membres appelés à siéger dans cette instance et de confirmer les élus de l'Assemblée de Corse précédemment désignés par la délibération du 2 février 2018.

Aussi, je vous propose d'arrêter comme suit la composition du COPIL :

- le Président du Conseil exécutif de Corse,
- le Président de l'Assemblée de Corse,
- la Conseillère exécutive en charge de l'enseignement secondaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et de l'apprentissage, de l'action culturelle, du patrimoine culturel et de l'audiovisuel,
- la Président de l'Agence du Tourisme de la Corse,
- le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,
- le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse,
- Mme Muriel FAGNI, Conseillère à l'Assemblée de Corse,
- Mme Laura-Maria POLI, Conseillère à l'Assemblée de Corse,
- M. Jean-Martin MONDOLONI, Conseiller à l'Assemblée de Corse,
- Mme Catherine RIERA, Conseillère à l'Assemblée de Corse,
- M. Pierre-Jean LUCIANI, Conseiller à l'Assemblée de Corse,
- un représentant de la commune d'Aiacciu,
- un représentant de la commune de Corti,
- un représentant de la commune de Bastia,
- un représentant de la mairie de Merusaglia,
- M. Jean-Dominique POLI, Maître de Conférences honoraire,
- Madame Pascale BICCHIERAY, personnalité qualifiée,
- Mme Marie FERRANTI, personnalité qualifiée,
- M. César FILIPPI, personnalité qualifiée,
- le directeur du Patrimoine de la Collectivité de Corse,
- le directeur-adjoint des musées et des sites archéologiques de la Collectivité de Corse.

Le comité considéré pourra s'adjoindre les compétences d'experts extérieurs comme le stipulait la délibération du 27 janvier 2017 portant création du COPIL.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.